

25 janvier 2011

11.109

Interpellation du groupe socialiste**Budget 2011: manifestations culturelles, Harpagon s'est-il invité dans la répartition des subventions?**

Il y a environ un mois, notre Autorité, dans sa majorité, acceptait un amendement visant à augmenter le budget des manifestations ou organisations culturelles pour 2011. Mais il s'agissait bel et bien d'un amendement ciblé, puisque, que ce soit en CGF ou en plénum, les auteurs de cet amendement avaient précisé, souligné et asséné qu'ils désiraient soutenir plus dignement des fleurons culturels de notre canton, c'est-à-dire la Plage des six pompes, le NIFFF, le Festival Amplitude, le Collège musical ou encore le Club 44. Cette liste a été répétée à de multiples reprises et à aucun moment un membre de notre Autorité ou du Conseil d'Etat n'a remis en question les destinataires de l'amendement, mais pour certains l'amendement en tant que tel.

Or, quelle désagréable surprise que d'entendre par plusieurs canaux concordants qu'aucun des événements cités par les dépositaires de l'amendement ne sera davantage subventionné. Certes, le Grand Conseil n'a aujourd'hui pas la compétence pour directement attribuer à un événement précis une subvention et le système qui prévoit un subventionnement par le fonds est relativement complexe. Soit, mais il nous semble préoccupant que l'exécutif de ce canton semble s'asseoir pareillement sur la volonté manifestée clairement par notre Autorité. En outre, si l'amendement n'était pas davantage dirigé, c'était justement pour laisser une marge de manœuvre à l'exécutif, dans une volonté de partenariat. Il nous semble néanmoins qu'une marge de manœuvre ne devrait pas signifier une fin de non-recevoir.

Dès lors, nous interpellons le Conseil d'Etat sur plusieurs éléments:

- l'exécutif peut-il confirmer nos informations et admettre qu'aucun des événements auxquels l'argent de cet amendement était destiné ne sera davantage subventionné?
- l'exécutif ne juge-t-il pas que de telles décisions ruinent complètement tout partenariat entre législatif et exécutif et poussent notre Autorité à modifier les lois, créant ainsi un fonctionnement plus lourd et moins fluide?
- le Conseil d'Etat ne pense-t-il, afin que de telles incompréhensions ne demeurent pas, qu'il serait intéressant que la commission de répartition des subventions culturelles soit davantage rendue attentive aux options du Grand Conseil et à ses décisions?

Signataires: B. Hurni, J. Hainard, B. Nussbaumer, A. Blaser, A. Houlmann, S. Latrèche, M. Giovannini, T. Bregnard, F. Cuche, Ph. Loup, L. Perrin, C. Béguin, C. Mermet, J. Lebel Calame, J.-P. Cattin, S. Locatelli, P. Erard, S. Vuilleumier, G. Hirschy, C. Fischer et M. Béguelin.